

*Direction générale de l'aviation civile***Délégation de gestion du 30 juin 2005 relative aux prestations support pour les services de la navigation aérienne Sud**

NOR : EQUA0510228X

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;
Vu le décret n° 60-652 du 28 juin 1960 modifié notamment par le décret n° 2005-201 portant organisation des services déconcentrés métropolitains de l'aviation civile ;
Vu le décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion des services de l'Etat ;
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu l'arrêté du 3 mars 2005 portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu l'arrêté préfectoral numéro 8 en date du 7 février 2005 portant organisation de la direction de l'aviation civile sud ;
Vu la note n° 050979 DG du 14 avril 2005 relative aux délégations de gestion entre la direction des services de la navigation aérienne et la direction de l'aviation civile.

Entre, d'une part :

La direction de l'aviation civile sud, allée Saint-Exupéry, B.P. 60100, 31703 Blagnac ; représentée par son directeur Joël Rault,

Et d'autre part :

La direction des services de la navigation aérienne, 50, rue Henri-Farman, 75720 Paris Cedex 15 ; représentée par son directeur, Jean-Yves Delhaye,

Il est convenu ce qui suit :

I. - PRÉAMBULE

La présente délégation de gestion s'inscrit dans le cadre de la nouvelle organisation de la direction générale de l'aviation civile [DGAC] mise en place par les décrets du 28 février 2005.

Celle-ci fait état de ce que les entités signataires doivent réciproquement produire et attendre l'une de l'autre dans les domaines administratif, logistique et technique.

La direction de l'aviation civile sud [DAC/Sud] assure les prestations support pour le compte du service de la navigation aérienne sud [SNA/Sud]. Par ailleurs, ce dernier assure également, dans certaines conditions, des prestations, au bénéfice de celle-ci.

**II. - OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION
DE LA CONVENTION**

La présente convention décrit les modalités de réalisation des prestations supports entre la DAC/Sud et le SNA/Sud.

III. - DISPOSITIF DE LA CONVENTION

Les prestations correspondent aux missions de la cartographie des processus établie pour la mise en œuvre de la nouvelle organisation des directions de l'aviation civile concernant les prestations supports.

L'inventaire des prestations est formalisé dans la partie VII « listes des annexes ».

Chaque annexe est articulée de la façon suivante :

- description de la prestation ;
- modalités et mise en œuvre de la prestation entre la DAC Sud et le SNA Sud ;
- indicateurs de fonctionnement.

L'inventaire des missions supports qui conduira à la réalisation de référentiels de processus s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité initiée au sein des directions de l'aviation civile et dans la perspective de la certification du prestataire de service de la navigation aérienne.

IV. - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les signataires de la présente délégation de gestion s'engagent à :

- respecter les dispositions définies ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes rencontrés ;
- échanger toutes les informations utiles et nécessaires en toute transparence ;
- exercer en tant que de besoin la fonction de conseil ;

- passer en revue et évaluer annuellement les dispositions définies dans les annexes.

V. - MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET RÉVISION DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente délégation prend effet à la date de signature. Elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Un comité de suivi et d'évaluation de l'application est constitué afin de favoriser l'efficacité du fonctionnement de la présente délégation et de son adaptation en tant que de besoin.

Ce comité est constitué du Directeur de la DAC Sud, du Chef du SNA Sud, du chef du département Administration, de délégués territoriaux, des chefs de service exploitation et technique, d'un représentant liste 3 et d'un représentant liste 6. Ce comité se réunit à fréquence annuelle et, en cas de besoin exprimé par une des parties, il peut se réunir de façon extraordinaire. Une première réunion aura lieu six mois après l'entrée en vigueur de la présente convention afin de réaliser une évaluation de sa mise en œuvre.

La présente délégation peut faire l'objet de modifications après concertation entre les deux parties.

La présente décision est établie en trois exemplaires originaux.

Le directeur de l'aviation civile sud et le chef du service de la navigation aérienne sud sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application de la présente délégation qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

*Le directeur de l'aviation civile
sud,
J. Rault*

*Le directeur des services
de la navigation
aérienne,
J.-Y. Delhaye*

VI. - HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

DATE	MODIFICATION	PAGES concernées	VISA DES SIGNATAIRES	
			DAC	SNA

VII. - LISTE DES ANNEXES RÉALISÉE SELON LA CARTOGRAPHIE DES MISSIONS SUPPORTS DANS LA NOUVELLE ORGANISATION RÉPARTISSANT LES RÔLES ET LES PRESTATIONS DE LA DAC/SUD ET DU SNA/SUD

NUMÉRO	FINANCES
F1	Gestion budgétaire et Régie d'avances et de recettes
F2	Comptabilité analytique, Gestion des immobilisations et comptabilité des matériels
F3	Procédures des achats
F4	Gestion des frais de déplacement, de changement de résidence métropole et outre-mer

NUMÉRO	RESSOURCES HUMAINES
RH1	Gestion individuelle
RH2	Gestion collective
RH3	Formation

NUMÉRO	DIALOGUE SOCIAL
DS 1	Organismes de concertation
DS 2	Mise en œuvre de la politique hygiène et sécurité
DS 3	Suivi du dialogue social

NUMÉRO	LOGISTIQUE
L. 1	Bureautique/informatique
L. 2	Moyens généraux et entretien des bâtiments
L. 3	Entretien et gestion des véhicules
L. 4	Climatisation, énergie, téléphonie, Alpha Charlie, entretien des installations sûreté

NUMÉRO	DIVERS
D1	Echange d'information
D2	Communication externe et relations presse, communication interne
D3	Chancellerie
D4	Accueil - standard - secrétariat
D5	Gestion des abonnements et de la documentation technique

Les annexes peuvent être consultées au siège de la direction de l'aviation civile sud et du service de la navigation aérienne sud, allée Saint-Exupéry, BP 60100, 31703 Blagnac.